République Française
Département
Ille-et-vilaine
Arrondissement
Fougères-Vitré

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260605-085_05062026-DE

RÉUNION DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq juin à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation	28/05/2026
Date d'affichage	28/05/2026

ordre CM	Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
1	GUILLARD	Hervé	x			
2	CHÉREL	Marie-Reine	x			
3	LE GAL	Christophe	x			
4	ADELISSE	Audrey	x			
5	ROYER	Sébastien	x			
6	LE BLANC	Philippe	x			
7	HERVE	Hubert		x		
8	MONNET	Philippe	x			
9	CADOUX	Erwan	x			
10	CHEMINANT	Valérie	x			
11	GROUS	Laëtitia	x			
12	SÉMERIL	Béatrice	x			
13	HARDY	Grégory	x			
14	DELAUNAY	Anne-Sophie		x		
15	MOREL	Aurélie	x			

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13

085 - COMMUNE : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DU 21 MAI 2026

Le projet de procès-verbal de la réunion du 21 mai 2026 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Les Conseillers municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Le Maire, Hervé GUILLARD

Hervé GUILLARD
Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2026.06.05 19:43:33 +02'00'

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)